

Cote du document:	<u>EB 2017/122/R.14/Rev.1/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>6 b) vi)</u>
Date:	<u>7 décembre 2017</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

République de l'Ouganda

Projet national d'appui à la production d'huile
de palme

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-deuxième session
Rome, 11-12 décembre 2017

Pour: Approbation

Projet national d'appui à la production d'huile de palme

Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport du Président sur le Projet national d'appui à la production d'huile de palme (EB 2017/122/R.14/Rev.1). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et les traits de soulignement correspondent aux suppressions.

Page v, Résumé du financement

Montant du prêt du FIDA: 75,82 millions d'USD

Montant du don du FIDA: 1,21 million d'USD

Pages 7 et 8, paragraphe 34

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Flux de fonds. Les fonds transiteront par un compte de dépôt _____ auprès de la Banque de l'Ouganda. Les organisations de petits planteurs de chaque pôle utiliseront des comptes bancaires spécifiques au projet_____. L'UGP se verra déléguer tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer des paiements, en vue de raccourcir le cycle de traitement des paiements."

Page 8, paragraphe 35

La première phrase est modifiée comme suit:

"Audit et gouvernance. Les audits internes seront effectués soit par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, soit par un fournisseur de services qualifié indépendant, tandis que les audits externes seront effectués par le Vérificateur général, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un cabinet désigné, sur la base d'un mandat dûment approuvé par le FIDA, conformément aux Normes internationales d'audit."

Page 9, tableau 1

Les chiffres modifiés sont en gras:

Tableau 1
Coût du projet par composante et source de financement
 (en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Secteur privé		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Reproduction à plus grande échelle du développement des petites plantations de palmiers à huile	52 954	29,0			90 622	49,7	17 208	9,4	21 616	11,9	182 399
2. Diversification des moyens de subsistance et résilience	9 866	79,1	1 209	9,7					1 393	11,2	12 468
3. Cadre de développement du secteur de l'huile de palme	3 051	81,4							696	18,6	3 747
4. Gestion du projet, S&E et gestion des savoirs	9 953	84,1							1 877	15,9	11 831
Total	75 824	36,0	1 209	0,6	90 622	43,1	17 208	8,2	25 582	12,2	210 445

Page 10, tableau 2

Les chiffres modifiés sont en gras:

Tableau 2
Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
 (en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Secteur privé		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Dépenses d'investissement											
a) Crédit et fonds de garantie	23 751	45,1					15 088	28,6	13 831	26,3	52 670
b) Travaux	7 894	77,3					484	4,7	1 839	18	10 217
c) Biens, services et intrants	32 710	77,9	1 209	2,9			1 236	2,9	6 856	16,3	42 012
d) Véhicules	2 045	61,6							1 274	38,4	3 320
e) Aménagement de la plantation mère et usine de transformation					90 622	100					90 622
Total dépenses d'investissement	66 400	33,4	1 209	0,6	90 622	45,6	16 808	8,5	23 799	5	198 840
2. Dépenses récurrentes											
a) Salaires et indemnités	6 973	91,4							657	8,6	7 631
b) Dépenses de fonctionnement	2 451	61,7					400	10,1	1 121	28,2	3 974
Total dépenses récurrentes	9 424	81,2					400	3,4	1 778	15,3	11 604
Total	75 824	36,0	1 209	0,6	90 622	43,1	17 208	8,2	25 577	12,2	210 445

Page 13 et 14, paragraphe 54

La recommandation est modifiée comme suit:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de l'Ouganda un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de soixante-quinze millions huit cent vingt mille dollars des États-Unis (75 820 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de l'Ouganda un don d'un montant équivalant à un million deux cent dix mille dollars des États-Unis (1 210 000 USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."